

## OFFRE DE REMBOURSEMENT DIFFERE

du 11 au 31 mars 2019

### MODALITES DE L'OFFRE

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 octroie une offre de remboursement , limitée aux 4000 premières inscriptions sur le site de l'opération, valable pour les clients particuliers ou professionnels, ayant acheté, en une fois, 2 ou 4 pneumatiques de marque Continental (été ou toutes saisons) tourisme, camionnette ou 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule, entre le 11 mars 2019 à 7h00 au 31 mars 2019 à minuit, *dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participant à l'opération disponible sur [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr))*

*Paliers de remboursements :*

- 2 pneus 15 au 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 25€ TTC
- 2 pneus 17 au 18 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 35€ TTC
- 2 pneus 19 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC
  
- 4 pneus 15 au 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC
- 4 pneus 17 au 18 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 80€ TTC
- 4 pneus 19 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 150€ TTC

### MODALITES DE REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier de votre remboursement, vous devez procéder aux démarches suivantes :

1 / Connectez-vous sur le site de l'opération : [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr) avant le 15 avril 2019 minuit

2 / Remplissez le formulaire de participation de manière complète en renseignant les champs mentionnés comme obligatoires

3 / Enregistrez votre RIB (IBAN BIC) d'une banque domiciliée en France uniquement

4 / Téléchargez un scan ou une photo de la facture d'achat et une copie de votre carte grise

OU

3 / Imprimez le bulletin de participation issu de votre inscription en ligne (avec votre numéro de participation) et joignez la copie de la facture d'achat, de votre RIB (banque domiciliée en France uniquement) et de votre carte grise.

4/ Adressez l'ensemble des éléments à l'adresse suivante, sous pli suffisamment affranchi à votre charge, au plus tard le 15 Avril 2019 (cachet de La Poste faisant foi) :

QWAMPLIFY ACTIVATION - OFFRE CONTINENTAL N° 47873 - CS 0016 - 13102 ROUSSET CEDEX

Offre de remboursement différé uniquement par virement bancaire dans une banque domiciliée en France. Offre limitée aux 4000 premières inscriptions sur le site de l'opération et à une demande par carte grise, valable dans des points de vente participant à l'opération.

Après acceptation du dossier, vous recevrez le virement sous huit (8) à dix (10) semaines.

Toute demande incomplète ou envoyée après le 15 avril 2019 sera considérée comme nulle. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental.

Sont exclus de cette offre les achats sur les sites internet.

## **RECLAMATION**

En cas de réclamation, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice :

- à l'adresse postale suivante : QWAMPLIFY ACTIVATION - OFFRE CONTINENTAL N° 47873 - CS 0016 - 13102 ROUSSET CEDEX, ou
- A l'adresse mail : continental@qwamplify.com , ou
- En appelant la hotline au numéro : 09 70 805 100 (numéro vert). Munissez-vous du code de l'opération : 47873

dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter du 15 avril 2019 (cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux).

## **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

### 1 Traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'opération

Notre société ne traite vos données à caractère personnel que si ces dernières sont nécessaires à votre participation à l'opération. Les seules données à caractère personnel, que nous collectons, sont celles figurant dans les champs à renseigner figurant sur le bulletin de participation rempli par vos soins. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à l'opération, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées sur la même base légale et pour la même finalité à nos sociétés affiliées conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Nous transmettons vos données à caractère personnel à notre prestataire en charge de la conception et/ou la gestion de l'opération pour la finalité susmentionnée. Celui-ci traite vos données à caractère personnel pour le compte de notre société sur la base d'un accord de traitement de données.

### 2 Traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées à nos sociétés affiliées conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette durée, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de notre société sur la base d'un accord de traitement de données.

### 3 Protection des données stockées

Notre société prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, notre société souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

### 4 Droits des personnes concernées

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les personnes concernées bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information des articles 13 et 14 EU RGPD) :

- Droit de retirer son consentement de l'article 7 EU RGPD ;
- Droit d'accès de l'article 15 EU RGPD ;
- Droit de rectification de l'article 16 EU RGPD ;
- Droit de suppression de l'article 17 EU RGPD ;
- Droit de limitation au traitement de l'article 18 EU RGPD ;
- Droit à la portabilité des données de l'article 20 EU RGPD ;
- Droit d'opposition au traitement de l'article 21 EU RGPD.

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les personnes concernées peuvent contacter le responsable à la protection des données :

- à l'adresse postale suivante : Continental France, Service Marketing, BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, ou
- à l'adresse e-mail suivante : c3\_cil@conti.de.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également contacter l'autorité de protection des données nationale compétente. Pour la France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Par ailleurs, les personnes concernées disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

**REGLEMENT DU JEU**  
*«Opération Pneus Continental»*  
**Du 11 au 31 mars 2019**

**ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 11 au 31 mars 2019 (minuit, heure française) un jeu avec obligation d'achat, intitulé «*Opération pneus Continental*» (ci-après le « Jeu »).

Le présent règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») est accessible [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr)

**ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à tous clients particuliers ou professionnels, majeurs non protégés au jour de leur participation et demeurant ou domiciliés en France métropolitaine ou en Corse, à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

1/ acheter, en une fois, 2 ou 4 pneumatiques tourisme, camionnette ou 4x4 été et toutes saisons de marque Continental avec prestation de montage et équilibrage entre le 11 et le 31 mars 2019 (minuit heure française) dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr)),

2/ avoir envoyé (par voie dématérialisée ou postale) au plus tard le 15 avril 2019 (cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux ou minuit pour les envois dématérialisés), le dossier complet et valide, relatif à l'offre de remboursement différé dont les conditions sont accessibles sur : [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr)

3/ et avoir coché la case « *je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner deux places pour assister à l'arrivée du Tour de France* »

Les personnes ayant acheté leurs pneumatiques dans un point de vente PSA (liste disponible sur [www.promotionpneuscontinental.fr](http://www.promotionpneuscontinental.fr)) participeront également à un deuxième tirage au sort si elles cochent la case « *je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner un vélo Lapierre ou deux places pour assister à une étape du Tour de France* ».

(ci-après le « Participant »).

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne (même nom, même prénom et même adresse mail). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Premier tirage au sort : Un (1) Participant sera tiré au sort parmi les participations valides et se verra attribuer un lot,

Deuxième tirage au sort : Dix (10) Participants seront tirés au sort parmi les participations valides et se verront attribuer un lot,

(ci-après le(s) « Gagnant(s) »).

Un seul lot peut être gagné par Participant sur l'ensemble du Jeu. Si le Participant remporte un lot lors du premier tirage au sort, il ne pourra pas participer au deuxième tirage au sort.

#### **ARTICLE 4 – DOTATIONS / ATTRIBUTION DES LOTS / MISE À DISPOSITION DES LOTS**

##### **I- Premier tirage au sort**

Il sera attribué, par le biais d'un premier tirage au sort organisé au plus tard le 30 avril 2019, un lot de deux places pour assister à l'arrivée du Tour de France sur les Champs Elysées en tribune, le 28 juillet 2019 (valeur commerciale du lot 920€ TTC).

Seuls les frais expressément visés ci-dessous seront pris en charge par la Société Organisatrice, toute autre dépense tels les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de l'événement au-delà du forfait indiqué ci-dessous, d'hébergement, de repas, boissons ou dépenses personnelles, restent à la charge du Gagnant et de son accompagnant.

Programme type de la journée :

- > Accueil et tea time
- > Apéritif champagne et open bar
- > Cocktail dinatoire et animations culinaires
- > Retransmission de l'étape
- > Multiples passages des coureurs devant l'espace
- > Le moment « VIP champagne »
- > Cadeau Tour de France

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de l'événement seront remboursés par la Société Organisatrice à hauteur de 600€ maximum pour les 2 personnes sur présentation des justificatifs qui devront être adressés à la Société Organisatrice sous un délai de 15 jours calendaires à compter du 28 juillet 2019. Le remboursement vous parviendra sous un délai de six (6) à huit (8) semaines à compter de la réception des justificatifs (billets de train, avion, tickets de péage, frais kilométriques en fonction du barème fiscal sur présentation de la carte grise du véhicule).

## **II- Deuxième tirage au sort**

Il sera attribué, par le biais d'un deuxième tirage au sort organisé au plus tard le 30 avril 2019, les lots suivants :

**Lots 1 à 5 :** Un lot de deux places pour prendre part à la caravane publicitaire du Tour de France lors de la 6ème étape, Mulhouse-La Planche des Belles Filles, le 11 juillet 2019 ou lors de la 14<sup>ème</sup> étape, Tarbes-Tour Malet Barèges, le 20 juillet 2019 ou lors de la 15<sup>ème</sup> étape, Limoux-Foix Prat d'Albis, du 21 juillet 2019 ou lors de la 19<sup>ème</sup> étape, St Jean de Maurienne-Tignes, le 26 juillet 2019 ou lors de la 20<sup>ème</sup> étape, Alberville-Val Thorens, le 27 juillet 2019 (\*) Valeur commerciale d'un lot 1100€ TTC

**Lots 6 à 7 :** Un vélo tout terrain marque Lapierre EDGE 529/527 d'une valeur commerciale de 849€HT (qui sera à retirer chez un Distributeur de la marque Lapierre dont la liste sera adressée aux Gagnants).

(\*) Programme type de la journée

- › **8h00 Caravane publicitaire**
  - Rendez-vous sur le Parking caravane du Tour de France
  - Présentation de l'équipe et des véhicules
  - Présentation du parcours
- › **10h00 Caravane publicitaire**
  - Départ de la caravane publicitaire sur la route de l'étape
- › **15h30 Arrivée**
  - Arrivée de la caravane publicitaire
  - Retour via les navettes

Les programmes ci-dessus sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'organisateur.

Le(s) Gagnant(s), ainsi que leurs/son accompagnant(s) devront être munis, le jour de l'événement, de leur carte d'identité en cours de validité ainsi que du justificatif de leur gain qui leur sera fourni par la Société organisatrice.

En cas d'indisponibilité du/des Gagnant(s) à la/aux date(s) précitée(s), aucune compensation ne pourra être accordée.

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

Les Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation à l'Offre de remboursement Différé.

Ils devront dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce mail confirmer par retour de mail leur acceptation du lot et, pour les Gagnants des places pour assister au Tour de France, indiquer le nom de leur accompagnant.

Si les coordonnées sont invalides, ou si le gagnant ne confirme pas son intention de récupérer son lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2)

engorgement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

La Société Organisatrice ne pourra d'avantage être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du/des lot(s), ni en cas de problèmes et/ou de détériorations et/ou de pertes intervenus pendant le transport ou l'expédition du/des lot(s). Dans ce cas la responsabilité de la Poste ou du prestataire en charge du transport devra être recherchée directement par le Gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Tous les lots qui seraient retournés à la Société Organisatrice du Jeu par la Poste ou le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée...) seront considérés comme perdus pour les Gagnants et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ces lots. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les Gagnants directement auprès de la Poste ou du prestataire en charge du transport ayant assuré l'acheminement.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

#### **ARTICLE 6 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à Sarreguemines (57200).

#### **ARTICLE 7 – AUTORISATION**

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des Gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

Le Participant autorise la Société Organisatrice, à réaliser, utiliser, exploiter et diffuser à titre gracieux, en partie ou en totalité, dans un but interne et externe, les photographies et/ou vidéos réalisées dans le cadre du présent Jeu.

Les photographies ou vidéos pourront faire l'objet d'un montage et pourront ainsi être utilisées en tout ou partie. La présente autorisation n'implique en aucune façon une obligation pour la Société Organisatrice d'utiliser ces éléments.

Ces photographies ou vidéos pourront être reproduites et diffusées sous toutes formes et sur tous supports de webdiffusion, télédiffusion, papier et électronique.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à supprimer dans le délai précité sur l'ensemble des supports, les éléments objet de la présente autorisation.

Le Participant reconnaît toutefois être informé et connaître les limites inhérentes au réseau Internet, et notamment la possibilité qu'un tiers réalise une copie de la ou des image(s) et la/les reproduise sur un site ou autre support dont le Groupe Continental n'a pas la maîtrise.

#### **ARTICLE 8 – DROITS DE PROPRIÉTÉ**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

## **ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES**

### **10.1 Traitement de vos données personnelles dans le cadre du Jeu**

La Société Organisatrice ne traite les données à caractère personnel des Participants que si ces dernières sont nécessaires à la participation au Jeu. Les seules données à caractère personnel des Participants, qui sont collectées par la Société Organisatrice, sont celles figurant dans les champs à renseigner figurant sur le bulletin de participation rempli par les Participants. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la gestion du Jeu, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées sur la même base légale et pour la même finalité aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Nous transmettons vos données à caractère personnel à notre prestataire en charge de la conception et de la gestion du Jeu aux fins de traitement de votre participation au Jeu. Celui-ci traite vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

### **10.2 Traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale**

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de ContiTrade France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette période, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

### **10.3 Protection des données stockées**

La Société Organisatrice prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, la Société Organisatrice souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

### **10.4 Droits des Participants**

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les Participants bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information des articles 13 et 14 EU RGPD) :

- Droit de retirer son consentement de l'article 7 EU RGPD ;
- Droit d'accès de l'article 15 EU RGPD ;
- Droit de rectification de l'article 16 EU RGPD ;
- Droit de suppression de l'article 17 EU RGPD ;
- Droit de limitation au traitement de l'article 18 EU RGPD ;
- Droit à la portabilité des données de l'article 20 EU RGPD ;
- Droit d'opposition au traitement de l'article 21 EU RGPD.

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter le responsable à la protection des données :

- à l'adresse postale suivante : Continental – Division Commerce - «*Opération Pneus Continental*» – BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex ou
- à l'adresse mail suivante : [c3\\_cil@conti.de](mailto:c3_cil@conti.de).

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Le cas échéant, les Participants peuvent également contacter l'autorité de protection des données nationale compétente. Pour la France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

#### **ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS**

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice,

- à l'adresse postale suivante : QWAMPLIFY ACTIVATION - OFFRE CONTINENTAL N° 47873 - CS 0016 - 13102 ROUSSET CEDEX, ou
- à l'adresse mail : [continental@qwamplify.com](mailto:continental@qwamplify.com), ou
- En appelant la hotline au numéro : 09 70 805 100 (numéro vert). Munissez-vous du code de l'opération : 47873

dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.